

Les Cahiers de droit

Cours et Séminaires de Common Law canadienne à l'intention des civilistes

Centre canadien de Droit comparé



Volume 8, numéro 3, 1966–1967

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1004321ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1004321ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (imprimé)

1918-8218 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Centre canadien de Droit comparé (1966). Cours et Séminaires de Common Law canadienne à l'intention des civilistes. *Les Cahiers de droit*, 8(3), 335–335. <https://doi.org/10.7202/1004321ar>

Tous droits réservés © Université Laval, 1966

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Cours et Séminaires de Common Law canadienne à l'intention des civilistes

Du 10 au 28 juillet prochain, le Centre canadien de Droit comparé et la faculté de Droit de l'université d'Ottawa organiseront conjointement deux séries de cours et séminaires à l'intention des praticiens de droit et des juristes en général.

L'une, qui se déroulera en français, a pour but d'initier les civilistes à la Common Law. L'autre, qui se déroulera en anglais, initiera les juristes de Common Law au droit civil. L'ensemble de ce projet avait été suggéré en 1963, lors de la réunion des professeurs de droit du Canada et des États-Unis, et a reçu l'approbation de l'Association canadienne de Droit comparé et de l'American Association of Law Schools.

Le projet est réparti sur un cycle de trois étés. Le succès remporté par ces cours en 1966 nous laisse espérer pour cette année une participation encore plus active et plus grande.

La faculté de Droit de l'université d'Ottawa est particulièrement en mesure d'assumer la responsabilité de ce projet, étant donné qu'elle est la seule au pays à dispenser à la fois l'enseignement du droit civil et de la Common Law.

Au cours de l'été 1967, la série de Common Law, destinée aux civilistes, prévoit l'étude des matières suivantes : « L'Equity », les « Trusts », « Le droit commercial (« Agency », « Partnership », « Bailment ») de Common Law », « Le droit de la famille », « L'Uniformité du droit » et « La profession légale ». Le professeur H. Albert Hubbard, de la section de Common Law de la faculté de Droit de l'université d'Ottawa, assume la direction des études en Common Law.

Concurremment, les juristes de Common Law qui s'inscriront en droit civil, se pencheront sur les institutions de droit québécois : « Les obligations », « Les principaux contrats », « La procédure civile », « Le droit des compagnies », « Le droit de la famille » et « Les fonctions du notaire ». La direction des études en droit civil est confiée à M. Ivo I. Pluymers, LL.D. (GAND), D.E.S.D. (Ottawa).

Les cours et séminaires auront une durée de trois semaines et auront lieu le jour, du lundi au vendredi. En dehors des heures d'enseignement, civilistes et juristes de Common Law auront tout le loisir voulu pour échanger leurs expériences particulières.

Les frais d'inscription et de scolarité sont de \$50 pour les praticiens et professeurs, et de \$25 pour les stagiaires diplômés. Les inscriptions doivent être faites avant le 30 mai 1967. Le nombre d'inscriptions étant limité, il est à conseiller de s'inscrire le plus tôt possible.

Les juristes, les études légales et les contentieux de compagnies intéressés à ce projet peuvent obtenir de plus amples renseignements à ce sujet au :

**Centre canadien de Droit comparé,
Faculté de Droit,
Université d'Ottawa.**